



VILLAGE DU LAC DE PALADRU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE JEUDI 1^{ER} MARS 2018

Présents :

Marie-Christine CLOR, Maire par intérim, Présidente de séance - Jean Paul BRET, Maire Délégué du Pin.

C. MOINE – D. CARRON – E. ORTIZ – J. FOROT – M. TRAVERS – D. SEYVE – J. GARIN – Ch. PEROT – C. CLOR - Ph. ACCORSO – C. SANCHEZ-LAFAURIE – P. MAILLEY – RX. FAIVRE-PIERRET – C. COLLOMB – A. VERRIER – L. KAISSARIS – E. ORTIZ -

Excusés ou absents :

E. GUINET (pouvoir à J. FOROT) – P. MEUNIER-BEILLARD (pouvoir à C. CLOR) – B. MATHIAS (pouvoir à JP. BRET) - F. CHEVALLET — D. GUILLAUD (pouvoir à D. SEYVE) – E. MERMET (pouvoir à Ch. PEROT) – F. TERRIER -

Secrétaire de séance : Christiane Pérot

Approbation du compte-rendu du 28 février : Ch. Pérot souligne que la position notée sur le point « 1 » relatif à la convention « Lac-Culture » n'est pas exacte. Le conseil avait approuvé à l'unanimité. La décision de surseoir à l'acceptation est venue après.

Il est décidé de modifier le résultat de ce point et de le remettre à l'ordre du jour du présent conseil.

Ceci entériné, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Compte- rendu de la réunion du Tour du Lac
- 2 - Association DEDICACES : Projet « Le café de la paix »
- 3 - Info CAPV / Fonds d'aides aux petites communes
- 4 – Bascule de Paladru
- 5 – TPS (Toute petite section)
- 6 – Demande dérogation inscription à l'école de Paladru pour un enfant de Montferrat

- 7 – Nomination d'un Maire Honoraire
- 8 – Partenariat Office de Tourisme 2018 – Convention plage municipale
- 9 – Présentation du rapport annuel « eau et assainissement »
- 10 – Bureau de vote pour les Elections municipales du 25 mars et 1^{er} avril 2018
- 11 – DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) Paladru-Le Pin
- 12 – Questions diverses

1) - COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU TOUR DU LAC

- *Bilan financier des cours de tennis couverts*

D. Carron rappelle qu'il y avait une plue-value de 13 000[€] consécutive à une révision des coûts des marchés par les entreprises, ramenée, après discussion à 10 000€. M. JAYET, président du Club de Tennis, a été invité pour discuter des 24 000€ qui devaient être remis aux communes. Après négociation, il a été décidé d'attribuer 12 000€ aux communes et le club conserverait 12 000€ qui serviraient à finaliser les sols des tennis couverts.

- *Trail du Lac de Paladru*

Le trail rando du Tour du Lac se tiendra les 21 et 22 avril prochain, de 8h à 12h. Parcours de 14, 29 et 50 kms avec en nouveauté un trail enfants. Les responsables demandent que les communes fassent le maximum pour animer les villages et souhaitent qu'une information soit faite dans les écoles

- *Point sur le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)*

La municipalité de Biliou a décidé de se retirer des crèches mais continue sa participation à la Jeunesse et au RAM (Relais Assistants Maternels). Les raisons suivantes ont été annoncées comme motif de retrait : manque de décision collégiale, manque de contrôle dans la gestion, augmentation trop importante des participations, non prise en compte des souhaits. Au final, le maire de Montferrat a suivi la position de Biliou et la commune s'est également retirée du contrat estimant qu'on lui demandait toujours de payer sans qu'il sache exactement pourquoi.

JP Bret explique que des propositions ont été faites à Biliou mais ce dernier n'a pas voulu les entendre. Il propose de créer un syndicat et d'en laisser la maîtrise au maire de Biliou.

Le maire de Charavines propose de faire deux micro-crèches, de voir les incidences, de faire une analyse sur l'impact que cette décision va avoir sur le personnel.

Un courrier sera envoyé par les maires de Charavines et de Villages du Lac de Paladru pour informer les parents et ceux en liste d'attente que dès septembre il leur faudra trouver une autre forme de garde.

- *Bilan pour participation au terrain de foot de Saint-Pierre*

La participation des communes au fonctionnement du terrain intercommunal sont à jour pour 2015. Le prévisionnel 2016/2017 sera définitif en mars. A revoir : les travaux de hersage

qui paraissent importants. Question à mettre à l'ordre du jour de la commission sport intercommunale.

2) – ASSOCIATION DEDICACES : PROJET « LE CAFE DE LA PAIX »

Une demande émanant de Denis Mollière, Vice-Président chargé de la culture à la CAPV, propose aux communes de participer à l'organisation d'Un Café de la Paix, dernière proposition culturelle du projet « 1000 ans sont comme un jour », pour la fin du centenaire de 1914-1918. Il s'agit d'une lecture musicale qui se produirait de façon itinérante dans chaque commune. Le coût demandé est de 1377 € ; cela induit une prestation sur les deux communes historiques.

Ce projet devrait s'éteindre l'an prochain, il a été reporté en 2018 suite aux problèmes de santé importants de Philippe Renard. Si trop de communes donnent une réponse négative, cela ne se fera pas.

Les élus émettent un avis favorable à l'unanimité.

3) – INFO CAPV : FONDS D'AIDES AUX PETITES COMMUNES

JP. Bret informe les élus qu'une aide d'1 000 000 € a été décidée par la CAPV pour venir en aide aux petites communes pour des projets d'investissement. Ce dispositif s'appliquera sur une période de 3 ans soit jusqu'en 2020.

Sur la totalité, 200 000€ ont été affectés au financement du service « droit des sols ». Reste à répartir 800 000€. Les communes de – de 3500 habitants sont concernées. Sont exclues les communes de Chirens, Villages du Lac de Paladru qui bénéficient de l'aide spécifique « opération structurante ». Il n'est pas tenu compte de la population, mais de la pression fiscale et de l'indice de richesse. Ainsi, Charancieu va recevoir 75 000€, Massieu 124 000€, Biliou 118 000€, Charavines et Montferrat 105 000€. Cette aide est en direction de tout investissement et ne doit répondre à aucun critère. Une augmentation de la DSC va compléter ces sommes ; le total réparti étant de 808 000€ x3 soit 2,4 millions d'euros.

4) – BASCULE DE PALADRU

J. Forot explique que cette bascule, près de la boulangerie, a été très abîmée suite au passage d'un semi-remorque qui a roulé dessus. La partie bois est cassée et le reste dégradé, et le sel de déneigement n'a pas arrangé les choses. Le devis de réparation s'élève à environ 1800/2000€. Etant donné le peu de service qu'elle rend aujourd'hui et le peu de revenus qu'elle apporte à la commune, il est décidé de ne pas la réparer. Mais considérant cette bascule comme faisant partie du patrimoine, il est proposé de conserver son mécanisme pour mémoire et d'utiliser cet emplacement pour installer un abri-bus.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil.

5) – TPS (TOUTE PETITE SECTION) : ACCUEIL RENTREE 2018

L'école de Paladru accueille les enfants de moins de 3 ans ; ce dispositif ayant eu l'accord de l'Académie, permet d'éviter la fermeture d'une classe. Les enfants ne sont pas accueillis à la cantine et à la garderie.

Les enseignants interpellent les élus pour continuer ce programme qui doit être reconduit pour deux ans.

Il est noté qu'une fermeture de classe conduirait à une surcharge du nombre d'élèves (28 au lieu de 23) et que l'institutrice chargée des TPS fait un très bon travail, joue les formatrices (5 stagiaires dans l'année) et qu'il s'agit d'un projet pilote pour l'Académie.

Après discussion, il est décidé de reconduire la classe de TPS pour la rentrée 2018-2019 afin d'éviter la fermeture d'une classe. Suivant les résultats, la reconduction pour 2019-2020 sera à nouveau proposée aux élus.

A l'unanimité, les élus sont favorable à la reconduction d'une classe TPS pour la rentrée scolaire 2018-2019.

6) – DEMANDE DE DEROGATION POUR L'INSCRIPTION D'UN ENFANT DE MONTFERRAT A L'ECOLE DE PALADRU

Actuellement, 4 enfants de Montferrat sont inscrits à l'école de Paladru. C'est un accord tacite entre les maires des communes du tour du lac et cela correspond souvent à la proximité de l'habitation des parents.

Il n'est pas demandé de participation financière aux communes et cela s'équilibre lorsque il y a échange d'une commune à l'autre. Mais, ce n'est pas le cas pour Montferrat.

Il est donc proposé de demander, pour les enfants à venir, participation financière aux communes concernées sachant que le coût d'un enfant scolarisé est d'environ 1 000€ par an. Par ailleurs, ces élèves ne comptent pas dans les effectifs, ils ne sont pris en compte que la 2^{ème} année.

Les avis sont très partagés. En conséquence, trois propositions sont mises au vote :

1 – on laisse la gratuité : 6 votes pour

2 – on demande 500€ : 4 votes pour

3 - on fait payer les frais de scolarité, environ 100€ : 13 votes pour

Il est donc décidé, par 13 voix pour, d'envoyer un courrier au maire de Montferrat pour l'informer de cette nouvelle disposition.

7) – NOMINATION D'UN MAIRE HONORAIRE

RX. FAIVRE-PIERRET, ancien maire de Paladru qui a fait plusieurs mandats, a été élevé au rang de « Maire Honoraire ». L'ensemble du conseil le félicite pour cette nomination demandée par d'anciens maires-adjoints.

8) – PARTENARIAT OFFICE DE TOURISME 2018 – CONVENTION PLAGE MUNICIPALE

Une convention est signée chaque année avec l'Office du Tourisme pour faire de la publicité sur la plage de Paladru. Il y a un forfait de base à régler de 60€.

A l'unanimité, les élus sont favorables à la signature de cette convention.

9) – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL «EAU-ASSAINISSEMENT »

Il s'agit d'entériner le rapport de 2016 pour lequel C. Clor fait un résumé sachant que le document est à la disposition des élus en mairie.

Il note que les choses ont un peu bougé notamment par le regroupement de l'eau et de l'assainissement. La consommation en eau s'est stabilisée. Concernant l'assainissement non collectif, il y a encore des points noirs : 1/3 serait correct et 56% poseraient problème.

Concernant le renouvellement de l'eau potable, il y a un point critique : la fragilité du réseau.

A noter que la CAPV va investir sur la station d'épuration de Charavines qui se déverse dans la Fure ; les pêcheurs sont mécontents.

Concernant le prix de l'eau, une baisse devrait être enregistrée au Pin avec le basculement du contrat de la Haute Bourbre à la CAPV. Le PV ayant dû dédommager le syndicat de la Haute Bourbre, la baisse du prix pour atteindre le niveau de prix de la CAPV est lissé sur 4 ans soit jusqu'en 2020.

10) – BUREAUX DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES DES 25 MARS ET 1^{ER} AVRIL

Les bureaux de votes situés dans les communes historiques du Pin et de Paladru seront ouverts de 8h à 18h00 le dimanche 25 mars.

Un tableau circulera en fin de conseil afin que les élus s'inscrivent pour les permanences sachant qu'il est nécessaire d'avoir un adjoint dans chaque créneau horaire accompagné de deux élus. Une fois le dépouillement terminé, le regroupement des deux bureaux de vote se fera à Paladru pour l'annonce des résultats et ceux-ci seront acheminés à la Sous-Préfecture.

11) – DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) LE PIN – PALADRU

Pour le Pin :

- Maison ROSSI – 11 500m² de terrain – 515 000€
- Maison ROBIN – Les Allex 233 000€
- Maison PROST – Route du Chassigneu 120 500 (beaucoup de bâti – pas de terrain)
- Terrain VALRIM/GOTTARDO : n'ont pas donné suite

Pour Paladru :

- Maison – Lotissement Impasse Belle – 155 000 €
- Terrain nu 2500m² 85 000€ (vérifier s’il est constructible)

12) – QUESTIONS DIVERSES

- Toiture préau Agora au Pin

Une fois les tuiles enlevées, il est apparu que les chevrons étaient en très mauvais état. Une grande partie étant abîmée, il faut envisager un supplément au coût initial de remise en état de 4 000€.

Les élus regrettent que cette dépense n’ait pas été prévue au moment des devis mais acceptent la dépense supplémentaire à l’unanimité.

- Projet de musée

Un recours gracieux contre le permis de construire du musée de Paladru a été enregistré. L’argument du plaignant est basé sur l’absence de la mention du nom du maire ayant délivré le permis et sur le classement du terrain en zone constructible au PLU (non respect de la zone des 300m, toute construction étant interdite). Le PV (Pays Voironnais) prépare la réponse à valider par Me FIAT. Le PV, lors du montage du dossier a reçu l’aval de toutes les associations et organismes permettant la création du musée.

- Convention Lac-Culture

Lors du dernier conseil municipal, le conseil a émis un avis favorable à la signature de cette convention qui engage les 4 communes du Tour du Lac et Chirens dans l’organisation d’une semaine de la culture en mai.

Il est proposé aux élus de suspendre cette décision et de la mettre en attente, eu égard aux prises de positions de Bileu et Montferrat concernant la petite enfance et d’attendre la position de Charavines pour une décision adaptée.

A l’unanimité, les élus acceptent d’annuler la première décision et de la reporter ultérieurement.

ooOoo

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

ooOoo

Prochaine réunion du Conseil municipal : le jeudi 22 mars 2018